

Changer de modèle en Protection de l'enfance, une urgence nationale

« Bien s'occuper des tout-petits et de leurs parents, c'est faire de l'humain un horizon, et c'est le meilleur et peut-être le seul véritable rempart contre la barbarie. » Catherine Dolto

Nous tirons un signal d'alarme car il y a urgence dans la protection de l'enfance. Intervenant sur l'ensemble du territoire français, « Aire de famille » est témoin de la souffrance invisible des bébés, des enfants, de leurs familles et des professionnels. Nous avons le devoir d'en parler clairement : on ne reconstruira pas un système de protection de l'enfance juste et pertinent sans s'appuyer sur une alliance avec les familles. Mettre en place une mesure de protection pour l'enfant sans faire un réel travail d'accueil et d'accompagnement de ses parents est vain, coûteux et renforce sa détresse.

La situation actuelle est particulièrement aigüe pour des familles précaires et vulnérables relevant de l'enfance en danger. C'est donc une urgence !

L'intention d'éradiquer la maltraitance faite aux enfants renforce paradoxalement la violence du système de protection de l'enfance : il est de plus en plus bureaucratique, et donc alourdi par un contrôle social normatif qui terrorise les familles les plus fragiles et plombe la créativité des professionnels du secteur.

Malgré la bonne volonté et le dévouement de nombreux professionnels, le système est à bout de souffle :

- Plus de 26 % des SDF sont des jeunes sortis de la protection de l'enfance en particulier des « jeunes majeurs » d'à peine 18 ans.

On constate dans bon nombre de départements, une forte augmentation des placements d'enfants et en particulier de bébés dès la maternité. (Voir le dernier rapport de l'ONPE intitulé « penser petit » – mars 2019) La protection de l'enfance est souvent le premier budget des départements alors que les résultats sont loin d'être à la hauteur de l'investissement.

Les placements peuvent avoir des effets collatéraux parfois plus destructeurs que le danger dont on souhaite protéger l'enfant.

- Les contraintes administratives imposées aux professionnels de l'aide sociale à l'enfance (entre autres) sont chronophages et si lourdes qu'elles ne leur laissent même plus le temps d'assurer leur mission première de protection de l'enfant et de sa famille. Cela provoque maltraitance institutionnelle et burn-out.

Ainsi, pour les cadres du secteur, le souci de se protéger prend souvent le pas sur l'objectif de protection de l'enfant. La capitulation est une des conséquences pour un grand nombre de professionnels qui se sont pourtant fortement engagés au départ.

Les surcoûts des failles du système et des effets destructeurs sur le moyen et long terme, sont sous évalués et reviennent en boomerang quelques temps après, généralement à l'adolescence.

Pourtant l'expérience montre qu'il y a des solutions, certes exigeantes, mais elles existent ! Une approche réellement innovante dans le secteur de la protection de l'enfance est très attendue non seulement par les parents mais également par de nombreux professionnels de terrain.

Le gouvernement semble avoir pris conscience du problème en mettant en place un secrétariat d'État chargé de la protection de l'enfance. C'est une excellente nouvelle qui laisse espérer une meilleure prise en compte des réalités du terrain et nous apprécions particulièrement que l'amélioration de la protection de l'enfance soit considérée comme un défi majeur : une démarche de concertation a été lancée au niveau national.

Pour « Aire de famille », qui s'inscrit dans cette démarche d'ouverture, faire mieux c'est d'abord faire autrement. Pour cela il est essentiel de remettre en cause certaines de nos représentations, certitudes et idéologies, et de respecter, aux côtés de la mère la place du père, en l'incluant dans l'accompagnement autant que possible.

En 2004, « Aire de famille » a ouvert à Paris le premier centre parental en France. Sa mission, a été d'accueillir dès la vie prénatale (*), des jeunes couples en grande détresse qui désirent assumer et protéger ensemble leur enfant. C'est un dispositif très contenant avec un hébergement en appartement qui permet un travail éducatif intensif au quotidien alliant soutien à la parentalité et à la conjugalité, à une prévention des violences intrafamiliales. Cet accueil du père avec la mère est extrêmement favorable au développement de l'enfant et est fortement recommandé par l'OMS en particulier quand la femme est vulnérable.

Dans ce type de dispositif, toutes les dimensions de la responsabilité parentale sont accompagnées, en passant par la santé, le logement, la formation et l'insertion professionnelle, dans un décloisonnement et une transversalité aux vertus très émancipatrices pour les familles et au plus grand bénéfice des enfants.

La loi de réforme de la protection de l'enfance du 14 mars 2016 a donné un statut légal au centre parental. Cette nouvelle possibilité permet désormais aux départements de développer ce type d'établissement qui s'avère dynamisant et stimulant pour les professionnels et les familles et ouvre des perspectives encourageantes. La loi détermine le profil des familles susceptibles d'être accueillies dans un centre parental mais elle ne définit pas son cadre singulier, ni son fonctionnement et ses pratiques. Pour remplir une telle mission sans la dévoyer, ni la corrompre, la mise en place d'un centre parental nécessite la formation des équipes sur le plan du management et des pratiques professionnelles selon l'approche développée par Aire de famille dans le cadre d'un partenariat nécessairement étroit et de confiance avec l'Aide sociale à l'enfance et le tribunal pour enfant:

« Aire de famille » invite à cette révolution nécessaire relatée dans : « *Protéger bébé et ses deux parents dès la vie prénatale* » éditions Erès, collection 1001BB. Il ne s'agit en aucun cas de « stocker » des familles en détresses multiples dans un centre parental mais de permettre à ces familles d'être accompagnées dans l'expression et l'accomplissement de leurs désirs, de leurs réels besoins et de leur projet de sortir de la répétition pour quitter les dispositifs de protection de l'enfance au terme de leur séjour.

Un centre parental offre un contexte qui permet de penser avec les parents la protection de leur enfant. L'intérêt des centres parentaux est de prendre le temps d'une longue observation participante du système familial tout entier. Ce type d'observation est d'un apport considérable pour une meilleure évaluation des besoins de protection de l'enfant, mais aussi pour la formation des personnels, mieux à même dans un tel contexte de prendre la mesure des risques projectifs auxquels ils sont confrontés, notamment dans les situations les plus sévères.

Nous sommes convaincus qu'une prévention précoce, prévenante et bienveillante constitue un enjeu primordial non seulement pour l'enfant d'abord et ses parents qui en bénéficient mais également pour la société dans son ensemble, tant sur le plan économique que social.

A l'initiative de la Fédération Nationale des Centres Parentaux, et par des formations dispensées par « Aire de famille », les centres parentaux commencent à fleurir sur tout le territoire français. Un label est en cours d'élaboration qui clarifiera et définira le cadre des pratiques des centres labélisés permettant aux familles en grande dépendance de retrouver leur autonomie en s'engageant sur le chemin de leur intégration.

(*) Les découvertes récentes liées à la relation prénatale mère-père-bébé, dont les apports de l'haptonomie, ont modifié nos repères théoriques et pratiques.

Brigitte Chatoney
Fondatrice d'Aire de famille
Présidente de la FNCP

Frédéric Van der Borgh
Psychologue, haptopsychothérapeute, formateur
Vice-président de la FNCP

www.airedefamille.org

www.fncp-france.fr

Cette tribune est aussi co-signée par :

Boris CYRULNIK , pédopsychiatre

Catherine DOLTO, médecin, haptothérapeute

Didier HOUZEL, professeur en pédopsychiatrie

Danielle RAPOPORT, psychologue, fondatrice de Bien-traitance

Françoise MOLENAT, pédopsychiatre en périnatalité,

Dominique DECANT-PAOLI, pédopsychiatre, présidente du CIRDH-FV